

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20241212-2024-127-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

Notification : 12/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Département de Vaucluse

**COMMUNAUTE TERRITORIALE
— SUD LUBERON —**

Parc d'Activités le Revol
128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU PRESIDENT N°2024-127

Objet : Signature d'un marché public relatif à l'acquisition de deux bennes-grue (22m3) pour les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes COTELUB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes,

Considérant ce qui suit :

Une consultation a été lancée le 11 septembre 2024 par publication sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) référencée F-PF-1522573 et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB) pour le marché public n°2024FCS055 relatif à l'acquisition de deux bennes-grue (22m3) pour les véhicules de collecte des ordures ménagères.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 octobre 2024.

1 offre a été déposée.

Après analyse de l'offre, il ressort que l'entreprise TERBERG MATEC présente une offre qui n'est ni irrégulière, ni inacceptable, ni inappropriée et qui est économiquement avantageuse.

DECIDONS

Article 1 : A l'issu de l'analyse de l'offre, la commission d'appel d'offres a décidé de l'attribution d'un marché public relatif à l'acquisition de deux bennes-grue (22m3) pour les véhicules de collecte des ordures ménagères : TERBERG MATEC SAS (N° SIRET : 87809906800016 – 40 AV EUGENE GAZEAU- 60300 SENLIS) concernant :

➤ Le montant total du marché est fixé à : 534 000,00 euros HT (640 800,00 euros TTC).

Article 2 : De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 12 DEC. 2024

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

